

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00159

Numéro SIREN : 494 450 455

Nom ou dénomination : ALLIANZ HOLDING FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2021 sous le numéro de dépôt 30413

Allianz Holding France

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'associé unique
Allianz Holding France
1 COURS MICHELET CS 30051
92076 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Allianz Holding France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 mai 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Marine Bardon

Allianz Holding France SAS

Bilan au 31 décembre 2020

Actif

En milliers d'euros	Note	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2020	31/12/2019
Actif immobilisé	1&2	15 411 033	2 865 866	12 545 167	12 614 594
Immobilisations financières					
- Titres de participations		15 411 033	2 865 866	12 545 167	12 614 594
Actif circulant		719 820	-	719 820	1 097 051
Créances	3	719 818	-	719 818	1 097 049
Disponibilités		2	-	2	2
Comptes de régularisation	3	9 342	-	9 342	11 657
TOTAL ACTIF		16 140 195	2 865 866	13 274 329	13 723 302

Passif

En milliers d'euros	Note	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres	4	9 003 625	9 152 291
Capital		4 476 994	4 476 994
Réserve légale		413 127	358 187
Report à nouveau		3 440 678	3 086 272
Résultat de l'exercice		540 792	1 098 804
Amortissements dérogatoires		132 034	132 034
Provisions pour risques et charges	5	13 364	13 104
Dettes	6	4 257 340	4 557 907
Dettes bancaires		13	-
Dettes financières diverses		3 501 156	3 500 962
Dettes fiscales et sociales		1 974	34 643
Autres dettes		754 197	1 022 302
TOTAL PASSIF		13 274 329	13 723 302

Allianz Holding France SAS

Compte de résultat au 31 décembre 2020

En milliers d'euros	Note	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation			
Reprise de provision		774	789
Total des produits d'exploitation		774	789
Charges d'exploitation			
Autres charges externes		5 054	5 480
Impôts, taxes et versements assimilés		24 932	1 112
Salaires et traitements		2 066	3 417
Charges sociales		(1 231)	1 293
Dotations aux amortissements et provisions	5	1 033	-
Total des charges d'exploitation	8	31 854	11 302
RESULTAT D'EXPLOITATION		(31 080)	(10 513)
Produits financiers			
Revenus des participations	7	719 476	1 095 184
Intérêts et produits assimilés	7	92	7
Reprises sur provisions	2	-	90 855
Total des produits financiers		719 568	1 186 046
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions		71 742	2 309
Intérêts et charges assimilées		109 077	109 185
Total des charges financières		180 819	111 494
RESULTAT FINANCIER		9	1 074 552
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		507 669	1 064 039
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		-	12
Reprise de provision		-	-
Total des produits exceptionnels		-	12
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		-	12
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Total des charges exceptionnelles		-	12
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-	0
Impôts sur les bénéfices	10	33 122	34 765
BENEFICE OU PERTE		540 792	1 098 804

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Faits caractéristiques

Au 31 décembre 2020, Allianz Holding France détient 187 850 207 actions Allianz France pour un montant de 12 413,13 millions d'euros. Une dotation de provision pour dépréciation de la valeur Allianz France a été comptabilisée pour 69,42 millions d'euros, ce qui porte le stock de provision à 2 865,80 millions d'euros.

Allianz Holding France a versé une contribution au fonds de solidarité TPE dans le but d'aider les entreprises les plus touchées par la crise liée au COVID-19 pour 24,3 millions d'euros

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément aux normes, principes et méthodes comptables en référence au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur valeur nette comptable et leur valeur actuelle.

La valeur actuelle correspond à la valeur d'usage c'est-à-dire à la valorisation des avantages économiques futurs attendus de son utilisation ou de sa sortie.

Pour les sociétés holdings :

Les sociétés holdings sont valorisées sur la base d'un actif net comptable réévalué des plus ou moins-values latentes sur titres de participation (et éventuellement d'autres éléments si applicables e.g. immobilier, autres titres détenus).

Pour les compagnies d'assurance Vie :

La méthode de valorisation retenue est celle de la Market Consistent Embedded Value (MCEV) à laquelle est ajouté éventuellement un multiple de New Business (NB) et le cas échéant, corrigée de l'impact économique négatif lié à l'application des « contract boundaries » (CB).

Pour les compagnies d'assurance Non Vie :

La méthode de valorisation retenue pour les compagnies Non Vie est une actualisation des flux futurs.

Ces flux futurs sont définis à partir des éléments suivants :

- les prévisions, généralement à 3 ans, issues des business plans disponibles,
- des hypothèses de rendement normalisé des actifs financiers,
- un taux de croissance terminal fonction des perspectives à long terme de l'activité et de l'inflation,
- le capital alloué à l'entité pour couvrir ses risques techniques et financiers,
- l'excédent de capital de l'entité représenté par l'écart entre son actif net réévalué sur la base des derniers comptes disponibles et le capital alloué.

Ces flux futurs sont actualisés au coût du capital. Le coût du capital utilisé est fonction de la prime de risque propre à chaque pays et chaque secteur d'activité.

Pour les autres participations, la valeur d'usage est calculée notamment à partir de l'actif net réévalué.

En outre, pour les sociétés cotées, lorsque le cours de bourse à la clôture s'écarte significativement de leur valeur dans les comptes, cette approche est complétée par une analyse multi-critères comprenant outre le cours de bourse, l'actif net réévalué et l'estimation des avantages économiques futurs attendus.

Si un écart négatif est constaté entre la valeur actuelle d'une participation et sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

2. Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité N° 2000-01 sur les passifs.

4. Engagements en matière de pensions et avantages similaires

L'ensemble des évaluations des passifs sociaux relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires est effectué selon la norme IAS 19, suivant ainsi la recommandation de l'ANC n°2013-02.

Les calculs sont fondés sur la méthode actuarielle des unités de crédit projetés.

Conformément à la précision apportée par la commission des études comptables de la CNCC et du CSOEC, les hypothèses de turn over tiennent compte uniquement des prévisions de démission et exclut par conséquent toute autre hypothèse de départ avant l'âge de la retraite (notamment licenciements et ruptures conventionnelles, individuels ou collectifs).

La loi Pacte du 22 mai 2019 et l'ordonnance du 3 juillet 2019 ont mis fin aux anciens régimes à prestations définies à droits aléatoires (article 39) pour créer un nouveau dispositif de retraite supplémentaire à droits acquis, conforme aux exigences de l'Union européenne. Ce changement législatif aura pour conséquence la cristallisation des ex-articles 39 au 31.12.2019.

5. Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est reconnu conformément au principe de séparation des exercices.

6. Impôts

Allianz Holding France est depuis le 1er janvier 2008 la société mère du groupe d'intégration fiscale « Allianz Holding France » totalisant 25 sociétés. Chacune des sociétés verse à la société mère l'impôt qu'elle aurait dû acquitter comme si elle était imposée séparément, exception faite de la quote-part de frais et charges sur les dividendes issus du régime mère fille et distribués au sein du groupe fiscal, fixée à 1% du montant des distributions. Les économies d'impôt réalisées par le groupe intégré non liées aux déficits sont conservées par la société mère.

Allianz Holding France a comptabilisé en charges d'exploitations (autres taxes) une contribution de 24,3 millions d'euros à un fonds de solidarité mis en place par l'Etat « à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences de la crise liée à la Covid-19 ». Cette contribution n'a pas été refacturée aux compagnies d'assurances selon les instructions du Groupe et a été considérée comme non déductible sur le plan fiscal.

6.1. Taux d'impôt

Depuis le 1er janvier 2020, conformément à l'article 219 I al. 1 du Code général des impôts, modifié par l'article 39 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 28% dans la limite de 500 000 euros de bénéfice imposable et à 31% au-delà (hors contribution sociale sur les bénéficiaires). Le taux d'imposition (y compris la contribution sociale prévue à l'article 235 ter ZC du CGI) est de 32,02% en 2020.

Une quote-part de frais et charges de 12% est calculée sur le montant brut des plus-values à long-terme sur les cessions de titres de participation réalisées par l'entreprise, sans possibilité d'imputer les moins-values de même nature réalisées au cours du même exercice.

6.2. Déficits

En application de l'article 209 I al. 3 du CGI, au-delà d'un bénéfice d'un million d'euros, les entreprises ne peuvent plus imputer leurs reports déficitaires qu'à hauteur de 50% du bénéfice fiscal.

En 2020, la société Allianz Holding France en tant que société mère du groupe d'intégration fiscale « Allianz Holding France » ne dispose plus d'aucun report déficitaire.

6.3. Limitation dans la déduction des charges financières

A partir du 1er janvier 2019, l'article 223 B bis du CGI dispose qu'un groupe fiscal intégré peut déduire ses charges financières nettes de son résultat fiscal dans la limite du plus élevé des deux montants suivants :
3 millions d'euros ou 30% de l'Ebitda fiscal du groupe calculé à partir du résultat d'ensemble.

Les charges financières nettes supportées par le groupe s'entendent de la somme algébrique des charges et produits financiers de l'ensemble des sociétés membres du groupe tels que définis au III de l'article 212 bis du CGI.

Notes sur le bilan

1 – Mouvements des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Titres de participations :				
- Allianz France (1)	15 410 906	-	-	15 410 906
- Allianz IARD	127	-	-	127
TOTAL	15 411 033	-	-	15 411 033

(1) Les titres de participations sont constitués de 187 850 207 actions Allianz France au 31/12/2021.

2 – Dépréciations des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions pour dépréciations des titres de participation :				
- Allianz France	2 865 862	69 423	-	2 796 439
- Allianz IARD	4	4	-	-
TOTAL	2 865 866	69 427	-	2 796 439

3 – Créances et comptes de régularisation

Etat des échéances des créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2020		Montant Brut	31/12/2019
	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an		Montant brut
Créances	719 818	-	719 818	1 097 049
Compte courant cash pooling	601 748	-	601 748	1 059 165
Etat - impôt sur les sociétés	64 903	-	64 903	-
Comptes courants filiales - intégration fiscale	52 017	-	52 017	37 884
Créance envers Allianz France	1 150	-	1 150	-
Compte de régularisation	-	9 342	9 342	11 657
TOTAL	719 818	9 342	729 160	1 108 706

Le compte de régularisation comprend les primes de remboursement relatives aux emprunts restant à amortir, la méthode d'amortissement est linéaire sur la durée des deux emprunts souscrits auprès d'Allianz Finance II BV (cf 6.Dettes & cf 9.Produits et charges financiers)

4 – Capitaux propres

En euros	31/12/2019	Affectations		Autres mouvements	31/12/2020
		Résultat	Dividendes		
Capital	4 476 994 300,00				4 476 994 300,00
Prime d'apport	7,95				7,95
Réserve légale	358 187 146,57	54 940 204,41			413 127 350,98
Report à nouveau	3 086 271 322,14	1 043 863 883,75	(689 457 122,20)		3 440 678 083,69
Amortissements réglementés (1)	132 033 612,93				132 033 612,93
Situation nette	8 053 486 389,59	1 098 804 088,16		-	8 462 833 355,55
Résultat de la période	1 098 804 088,16	(1 098 804 088,16)		540 791 596,96	540 791 596,96
TOTAL	9 152 290 477,75	-		540 791 596,96	9 003 624 952,51

(1) Les frais d'acquisition des titres Allianz France ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans, ils sont totalement amortis

Composition du capital

	Nombre de titres			Valeur nominale (en euros)
	A l'ouverture de l'exercice	Mouvement entre 01/01 et 31/12	A la fin de l'exercice	
Actions ordinaires	447 699 430	-	447 699 430	10

5 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions pour pensions	12 302	1 032	773	12 043
Provisions pour médaille du travail	3	2	1	2
Provisions salaires MTB (1)	1 059	-	-	1 059
TOTAL	13 364	1 034	774	13 104

(1) variation de l'exercice en charge de personnel

6 – Dettes

Etat des échéances des dettes

En milliers d'euros	31/12/2020		31/12/2019	
	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an	Montant Brut	Montant brut
Dettes bancaires	13	-	13	-
Dettes financières diverses				
Emprunts financiers (1)	28 598	1 500 000	1 528 598	1 528 520
Emprunt subordonné (2)	42 558	1 930 000	1 972 558	1 972 442
	71 156	3 430 000	3 501 156	3 500 962
Dettes sociales	1 637	-	1 637	1 609
Dettes fiscales	337	-	337	33 034
Autres dettes (3)	754 197	-	754 197	1 022 302
TOTAL	827 340	3 430 000	4 257 340	4 557 907

(1) Les emprunts financiers sont composés de :

- un emprunt Allianz Finance II BV de 750 millions d'euros, durée : du 13/03/2013 au 13/03/2028, au taux de 3,285%
- un emprunt Allianz Finance II BV de 750 millions d'euros, durée : du 23/11/2016 au 21/04/2031, au taux de 1,69%
- des intérêts courus non échus pour 28,6 millions d'euros

Ces emprunts sont assortis d'une prime de remboursement (cf 3.Créances et comptes de régularisation)

(2) L'emprunt subordonné comprend :

- l'emprunt Allianz Europe BV de 1 930 millions d'euros du 31/12/2018, durée : indéterminée, taux d'intérêt :
 - ~ jusqu'au 28 mai 2029 : taux fixe de 3,692%
 - ~ après 28 mai 2029 : taux variable, spread de 2,79% + Eur.
- des intérêts courus non échus pour 42,6 millions d'euros

(3) Les autres dettes comprennent principalement :

- les dividendes à payer à Allianz Argos GmbH pour 689,5 millions d'euros
- les comptes courants créditeurs des filiales au titre de l'intégration fiscale pour 64,2 millions d'euros

Notes sur le compte de résultat

7 – Produits des activités courantes

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des titres de participations (1)	719 476	1 095 184
Intérêts et produits assimilés	92	7
TOTAL	719 568	1 095 191

(1) Il s'agit principalement des dividendes reçus d'Allianz France.

8 – Produits et Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation incluent des impôts et taxes pour 24,9 millions d'euros (dont 24,3 millions d'euros de contribution aux fonds de solidarité TPE covid-19), des charges externes pour 5,1 millions d'euros, des charges de personnel pour 0,8 million d'euros et des dotations et reprises aux provisions pour charges pour 0,3 million d'euros (cf 5.Provisions pour risques et charges).

9 – Produits financiers et charges financières au 31 décembre 2020

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des Titres de participation (1)	719 476	1 095 184
Intérêts et produits assimilés	92	7
Reprises sur provisions (2)	-	90 855
Charges financières (3)	(109 077)	(109 185)
Amortissement prime de Remboursement (4)	(2 315)	(2 309)
Dotations aux provisions (2)	(69 427)	-
TOTAL	538 749	1 074 552

(1) il s'agit des dividendes Allianz France et Allianz IARD

(2) cf 2.Dépréciations des immobilisations financières

(3) il s'agit principalement des intérêts courus sur emprunts non échus (cf 6.Dettes)

(4) cf 3.Créances et comptes de régularisation & cf 6.Dettes

10 – Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
---------------------	------------	------------

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Boni d'intégration fiscale	33 113	34 397
Impôt au titre des exercices antérieurs	9	368
TOTAL	33 122	34 765

Allianz Holding France est depuis le 1er janvier 2008 la société mère du groupe d'intégration fiscale « Allianz Holding France » totalisant 25 sociétés. Chacune des sociétés verse à la société mère l'impôt qu'elle aurait dû acquitter comme si elle était imposée séparément, exception faite de la quote-part de frais et charges sur les dividendes issus du régime mère fille et distribués au sein du groupe fiscal, fixée à 1% du montant des distributions.

Il n'y a plus de déficit fiscal reportable dans le groupe intégré au 31 décembre 2020.

Il n'y a plus de moins-values nettes à long terme (aux taux réduits) reportables dans le groupe intégré au 31 décembre 2020.

Les moins-values nettes à long terme reportables à l'ouverture de l'exercice de 4,1 millions d'euros ont été imputées sur des plus-values à long terme de l'exercice à hauteur de ce montant.

11 – Autres informations

Effectifs :

L'effectif est de 2 salariés au 31 décembre 2020.

Engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi

En milliers d'euros	Régime de retraite Article 39		Indemnité de Fin de Carrière		Médailles d'honneur du Travail	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	(12 126)	(11 858)	(205)	(187)	(3)	(3)
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	30	2	-	-	-	-
Engagements nets (A) + (B)	(12 096)	(11 856)	(205)	(187)	(3)	(3)

Les engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi concernent :

Le taux d'actualisation du régime de retraite "article 39" est passé de 1,10 % au 31/12/2019 à 0,80 % au 31/12/2020.

- Les indemnités de fin de carrière (IFC) prévues par les Conventions Collectives des Sociétés d'Assurances et de l'Inspection d'Assurance.

Le taux d'actualisation retenu de 0,80 % en 2020 est celui du groupe Allianz. Ce taux était de 1,10 % en 2019.

- Les médailles d'honneur du travail prévues par les accords d'entreprises applicables chez Allianz.

- Les congés d'ancienneté dont sont potentiellement bénéficiaires les actifs du groupe.

Le taux d'actualisation retenu de 0,50 % en 2020 est celui du groupe Allianz. Ce taux était de 0,90 % en 2019.

Société mère consolidante :

Les comptes d'Allianz Holding France sont consolidés par intégration globale par Allianz SE Königinstrasse 28
D-80802 Munich (Allemagne)

Renseignements concernant les filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus				Chiffres d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Créances rattachées à des participations y.c. intérêts courus
				31/12/2020	Brute	31/12/2020	Nette				
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous											
1- Filiales (plus de 50% du capital détenu par la Société) :											
a- Société françaises :											
- Allianz France											
1 cours Michelet, 92076 Paris La Défense Cedex	859 142	2 693 445	100	15 410 906	12 545 044	12 614 467	724 936	734 177	719 466	-	

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2016	2017	2018	2019	2020
I. - Capital fin d'exercice :					
. Capital social (en milliers d'euros)	4 476 994	4 476 994	4 476 994	4 476 994	4 476 994
. Nombre des actions ordinaires existantes	447 699 430	447 699 430	447 699 430	447 699 430	447 699 430
II. - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros) :					
. Produits des activités courantes (1)	1 004 173	728 994	800 258	1 095 191	719 568
. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	750 077	525 588	697 049	974 704	579 670
. Impôt sur les bénéfices	143 146	152 455	33 844	34 765	33 122
. Participations des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 892 768	2 883 884	314 523	1 098 804	540 792
. Résultat distribué	496 946	-	-	-	-
III. - Résultats par actions (en euros) :					
. Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,00	1,51	1,63	2,25	1,37
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,23	6,44	0,70	2,45	1,21
. Dividende attribué à chaque action	1,11	-	-	-	-
IV. - Personnel					
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	2	2
. Montant de la masse salariale de l'exercice	3 604	3 437	3 483	3 417	2 066
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	390	747	698	1 293	(1 231)

(1) le poste Produits des activités courantes comprend les revenus des titres de participation et les intérêts et produits assimilés

* en attente décision du secrétariat général

ALLIANZ HOLDING FRANCE
Société par Actions Simplifiée unipersonnelle au capital de 4 476 994 300 euros
1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex
494 450 455 R.C.S. NANTERRRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 MAI 2021

LA SOUSSIGNEE :

Allianz Argos 14 GmbH, société de droit allemand, enregistrée à la Chambre de Commerce de Munich sous le numéro HRB 144257, détenant la totalité des 447 699 430 actions, associée unique (ci-après l' « Associé unique ») de la Société Allianz Holding France (ci-après « la Société »),

1) a préalablement exposé ce qui suit :

[...]

Allianz Argos 14 GmbH, associé unique, a pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, sur les comptes de l'exercice écoulé, ainsi que de la Charte du Directoire.

2) a pris les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

[...]

PREMIERE DECISION (approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Il prend acte conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'aucune dépense et charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 dudit Code, n'a été engagée par la société Allianz Holding France au titre de l'exercice 2020.

DEUXIEME DECISION (affectation du résultat)

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	540 791 596,96 euros
Dotations à la réserve légale (5 %)	- 27 039 579,85 euros
Soit un solde	513 752 017,11 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	3 440 678 083,69 euros

Pour former un bénéfice distribuable de

3 954 430 100,80 euros

Que le l'associé unique décide de distribuer à hauteur de 1,08 euros par action soit un montant total de 483 515 384,40 euros

En conséquence de ce qui précède la réserve légale est portée de 413 127 350,98 euros à 440 166 930,83 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Année 2018 : Pas de distribution au titre de l'exercice 2017 – Distribution exceptionnelle de 613 348 219,10 euros le 27/12/2018.

Année 2019 : Pas de distribution au titre de l'exercice 2018 - Distribution exceptionnelle de 998.369.728,90 euros le 23/12/2019.

Année 2020 : Pas de distribution au titre de l'exercice 2019 – Distribution exceptionnelle de 689.457.122,20 euros le 28/12/2020.

[...]

CINQUIEME RESOLUTION (pouvoirs pour formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné au registre des décisions.

Extrait certifié conforme
Allianz Argos 14 GmbH
Associé unique